

Le Conseil

EXRESS



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE LA MAURICIE ET
DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Bulletin d'information du conseil d'administration

Volume 1, numéro 2

AVRIL 2002

Nomination de deux nouveaux membres

Le Conseil des ministres a procédé en mars dernier à la nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration de la Régie régionale, conformément à la loi sur la gouverne adoptée en juin 2001 (Loi 24).

Ainsi, Mme Ginette Deshaies, responsable du soutien technique en comités d'aide au reclassement chez Jacob Gestion-Conseil inc., provenant de Sainte-Marie-de-Blandford, et Mme Claudette Bergeron, coordonnatrice et enseignante autonome, provenant du secteur Saint-Grégoire de Ville de Bécancour, ont été désignées à partir d'une liste de noms établie par les treize premiers membres du conseil.

Par ces nominations, le conseil d'administration est presque complété. Dans les prochaines semaines, le ministre procédera à la nomination du président-directeur général, dernier membre du conseil à être nommé.

Principales décisions de l'assemblée du 17 avril

Nomination des centres désignés pour l'intervention de la trousse médico-sociale

Le conseil d'administration a nommé les centres désignés pour l'intervention médico-sociale auprès des victimes d'agression sexuelle : le Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice, le CHCM, le CHRTR, l'Hôpital Ste-Croix de Drummondville et l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Le CLSC-CHSLD est également nommé, mais sa désignation fera l'objet d'une réévaluation après un an d'expérimentation, vu le faible volume d'activité anticipé dans ce district. Ces centres désignés s'inscrivent dans la foulée des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Ces orientations établissent la nécessité de fournir aux personnes victimes d'agression sexuelle, en

situation d'urgence, des services d'accueil, de soutien psychologique, d'information et d'intervention médicale ainsi qu'un suivi approprié.

La désignation des centres spécialisés tient compte de l'équilibre entre le développement de l'expertise des intervenants et la masse critique nécessaire à ce développement des compétences. Elle tient également compte de l'emplacement et des heures d'accessibilité : les services doivent être disponibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine et les victimes doivent pouvoir y accéder dans un délai de 45 minutes.

Rapatriement du mandat d'opération du technocentre régional

Le technocentre régional est un centre de partage d'expertises, d'infrastructures et de services opérationnels. Il voit notamment à la gestion opérationnelle, à l'entretien, au bon fonctionnement et à la surveillance des infrastructures régionales communes en technologies de l'information. Depuis mars 1999, le technocentre est sous la responsabilité de la Coopérative des services regroupés en approvisionnement (CSRA). Des clarifications dans le mandat de la CSRA, en tant que mandataire du technocentre régional, ont amené cette dernière à décider, par résolution, de ne pas accepter le mandat proposé, tout en se montrant disposée à rechercher d'autres modalités de fonctionnement avec la Régie régionale. Les membres du conseil d'administration de la Régie régionale ont adopté à l'unanimité une résolution afin de procéder au rapatriement de la gestion du technocentre à la Régie régionale.

Recommandation d'allocation pour les organismes communautaires de sommes provenant du ministère de la Solidarité sociale

La région recevra, en provenance du ministère de la Solidarité sociale, un montant de 549 649 \$. Une partie de ce montant, 28 276 \$, a été versée aux centres de femmes selon la volonté du gouvernement. Le conseil

d'administration a mandaté la direction générale pour transmettre au MSSS la ventilation de l'autre partie du montant supplémentaire alloué à notre région : 128 072 \$ serviront à la consolidation de cinq organismes d'hébergement communautaire et 393 301 \$ visent la consolidation des organismes communautaires qui n'ont pas encore atteint les planchers de financement reconnus dans le cadre de financement de 1996. Le conseil d'administration mandate également la direction générale afin de sensibiliser le ministère à l'effet que cette allocation crée des besoins et des attentes à long terme. Le conseil souhaiterait que le MSSS assure la récurrence de ces budgets.

Avis de la Commission médicale régionale relatif au développement de milieux de stages universitaires dans les établissements de la région

Les membres du conseil d'administration ont pris acte de l'avis adopté le 21 mars dernier par la Commission médicale régionale (CMR), relativement au développement de milieux de stages universitaires dans les établissements de la région. La réalisation de ces stages dans leur parcours universitaire est l'un des meilleurs moyens pour recruter de jeunes médecins. Présentement, la région est affiliée avec la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke. Il y aurait toutefois lieu d'améliorer le nombre et la diversité des affiliations et stages universitaires dans les milieux de pratique de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Pour donner suite à l'avis en ce sens, le conseil a mandaté la directrice générale afin de s'associer aux établissements de la région dans les échanges avec la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, les autres facultés et le MSSS. La Régie régionale engagera également un chargé de projet, œuvrant à la gestion du dossier des affiliations et des stages universitaires en médecine, en collaboration étroite avec les établissements.

Comité consultatif régional sur les conditions de vie des femmes

Les membres du conseil d'administration ont mandaté la directrice générale pour mettre sur pied un comité consultatif régional sur les conditions de vie des femmes. Le *Règlement sur le comité aviseur sur les conditions de vie des femmes* sera abrogé en date de la mise sur pied du comité consultatif. Le comité consultatif est une instance qui n'est pas prévue par la Loi 24 et elle ne relève pas du conseil d'administration, mais plutôt de la direction générale (et bientôt de la

présidence-direction générale). Les membres actuels du comité aviseur sur les conditions de vie des femmes poursuivront leur mandat sans interruption au sein du comité consultatif régional sur les conditions de vie des femmes.

Prochaines assemblées publiques du conseil d'administration

- Mercredi, 22 mai à 20 h
- Mercredi, 19 juin à 20 h

Responsable :
Fanny Houle
fanny_houle@ssss.gouv.qc.ca

Avec la collaboration de :
Claudette Provencher
claudette_provencher_RR04@ssss.gouv.qc.ca

www.rrsss04.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Canada
ISSN 1703-051X